

## **Mercredi 05 Juillet 2017**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 05 juillet deux mille dix-sept (2017), à dix-neuf heures (19 h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Siège no 1	Vacant
Doris Jetté	siège no 2 Absente.
Pascal Lessard	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général est présent à la séance.

**153-07-17**

### **Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2017.
3. Correspondance :
  - 1) CPTAQ : Pro-mix Agrégats.
  - 2) François Choquette : Soutien au projet de Loi C-203
  - 3) Marc H. Plante : Confirmation d'enveloppe discrétionnaire.
4. **Période de questions**
5. **ADMINISTRATION**
  - 1) Adoption des dépenses.
  - 2) Rapport sur les recettes et dépenses au 30 juin 2017.
  - 3) Adjointe administrative : Réajustement salaire et nomination.

- 4) Site Web de la Municipalité.
- 5) Refinancement : Projet de résolution de concordance.
- 6) Élection municipale : Formation à Bécancour.
- 7) Transferts de postes budgétaires.
- 8) Élection municipale : Rémunération du président et secrétaire d'élection.
- 9) Place aux Jeunes : Demande de participation financière pour l'année 2017.
- 10) Moisson Mauricie : Aide Financière.
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 1)
7. TRANSPORT/VOIRIE
  - 1) Travaux de voirie Rang Waterloo : Ouverture des soumissions.
  - 2) Résolution décrétant les travaux de voirie Rang Waterloo.
8. URBANISME
  - 1.
9. ENVIRONNEMENT
  - 1) Installation sanitaire privée : Compilation des permis.
10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
  - 1)
- 11) AFFAIRES NOUVELLES :
  - 1) Soumission pour l'émission des billets.
  - 2) Facture de monsieur Ghyslain Lambert pour travaux Waterloo.
  - 3) Signature des documents de la Banque Royale du Canada.
- 12) Période de questions
- 13) Clôture de la session

**154-07-17**

**Approbation des procès-verbaux du 05 juin 2017**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal des séances du 05 juin 2017.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal des séances du 05 juin 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**Correspondance**

**155-07-17**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) CPTAQ : Pro-mix Agrégats.
- 2) François Choquette : Soutien au projet de Loi C-203
- 3) Marc H. Plante : Confirmation d'enveloppe discrétionnaire.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

### ADMINISTRATION

156-07-17

**Adoption des dépenses.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 201700259 à 201700323 inclusivement totalisant un montant de 81 972.54 \$ et les salaires de janvier 11 610.29 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

157-07-17

**Rapport du sec-trés sur les recettes et dépenses au 30 juin 2017.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 30 juin 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

158-07-17

**Adjointe administrative : Réajustement salaire et nomination.**

Considérant que le délai de probation de Madame Plante est maintenant terminé et que le Conseil est satisfait du travail accompli par Madame Plante.

Considérant que Madame Fréchette a quitté son emploi pour un autre emploi à l'extérieur de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, nomme Madame Isabelle Plante aux postes directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe. Madame Plante sera sous la supervision du Directeur général.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

159-07-17

**Site Web de la municipalité.**

Considérant que le site Web de la municipalité est à refaire en totalité.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part prend connaissance de l'offre de la compagnie ACOLYTE pour la confection et la rédaction etc, tel que l'offre de la compagnie le tout au montant de 11 997.99 plus taxes applicables. D'Autre part, le Conseil fera le financement sera à même le surplus accumulé de la municipalité.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**160-07-17**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 975 000 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2017**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souhaite emprunter par billets pour un montant total de 975 000 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2017, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
242-09	246 100 \$
242-09	728 900 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 242-09, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BERGERON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juillet 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2018.</b>	<b>86 900 \$</b>	
<b>2019.</b>	<b>89 200 \$</b>	
<b>2020.</b>	<b>91 500 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>94 000 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>96 500 \$</b>	<b>(à payer en 2022)</b>
<b>2022.</b>	<b>516 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 242-09 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**161-07-17**

**Élection municipale : Formation à Bécancour.**

Considérant le DGEQ alloue une journée de formation sur les élections municipales de novembre 2017;

Considérant qu'il serait nécessaire que les employés de la municipalité puissent suivre cette formation afin d'être à jour dans les procédures électorales;

Considérant que cette formation se donne le jeudi 17 août 2017 à l'Auberge Godfroy à Bécancour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, autorise les employés municipaux à suivre la formation donnée par le DGEQ sur la procédure électorale pour l'élection de novembre 2017. D'autre part, le Conseil fermera le bureau municipal cette journée du 17 août 2017 afin que les employés suivent la formation.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**162-07-17**

**Transferts de poste budgétaires.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le transfert des postes budgétaires suivants :

DE :	<u>Crédit</u>
02-130-00-422 Assurance responsabilité	1 140.00 \$
02-415-00-443 Déneigement du chemin des étangs	<u>250.00 \$</u>
	<u>1 390.00 \$</u>
À :	<u>Débit</u>
02-130-00-413 Comptabilité et vérification	250.00 \$
02-130-00-494 Cot. Versées Assoc. & abonnement	890.00 \$
02-320-00-454 Formation Insp. Municipal	<u>250.00 \$</u>
	<u>1 390.00 \$</u>

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**163-07-17**      **Élection municipale : rémunération du Président et secrétaire d'élection.**

Considérant que l'année 2017 est une année d'élection générale pour le Conseil municipal à la grandeur du Québec;

Considérant que la Loi prescrit les salaires pour le personnel électoral;

Considérant qu'en vertu de l'article 82 de la Loi sur les élections et référendums le Conseil peut déterminer une rémunération supérieure à la Loi.

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont fixe la rémunération du président d'élection ainsi que de la secrétaire d'élection au même salaire comme s'il serait à l'emploi normal de la municipalité soit le même taux horaire qu'à l'habitude.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**164-07-17**      **Place aux Jeunes : Demande de participation financière 2017.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de participation financière de Place aux jeunes en région pour l'année 2017 pour un montant de 300\$. D'autre part, le Conseil ne donne pas suite à la demande.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**165-07-17**      **Moisson Mauricie : Aide financière.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la demande de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 188.16\$ comme participation financière 2017.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT/VOIRIE**

**166-07-17**      **Travaux de voirie Rang Waterloo : Ouverture des soumissions.**

Considérant la demande de soumissions pour les travaux de voirie sur le Rang Waterloo.

Considérant que la municipalité a reçu 6 (six) soumissions.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 5 juillet 2017 en la salle municipal avec témoins. D'autre part, le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont, sur recommandation de l'ingénieur, accepte la soumission la plus basse et conforme soit la soumission de Excavation Normand Majeau inc., au montant de 136 546.93\$ incluant les taxes.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**167-07-17**

**Résolution décrétant les travaux de voirie Rang Waterloo.**

Considérant que le Conseil municipal désire faire des travaux sur le Rang Waterloo sur une distance de plus ou moins 900 mètres linéaires;

Considérant que la soumission la plus basse, est sortie au montant de 136 546.93 \$ pour les travaux;

Considérant qu'un montant est à prévoir pour les honoraires de surveillant et d'Ingénieur;

Considérant que ces travaux sont financés en totalité par la taxe sur l'essence et le fonds des carrières et sablières pour un montant total de 136 546.93\$;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les travaux municipaux (Article 2) la municipalité peut décréter des travaux par résolution du Conseil;

En conséquence, Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance du résultat des soumissions pour les travaux de voirie sur le Rang Waterloo pour un montant de 136 546.93\$. D'autre part, le Conseil décrète les travaux suivants :

- Préparation du chantier et pose des panneaux de signalisation;
- Planage du pavage existant et disposition du matériel;
- Ajustement des regards et boîtes de vanne;
- Remplacement des têtes de puisards et ajustements, les grilles des puisards existants seront conservées et réutilisées sur les nouveaux cadres;
- Mise en place du liant d'accrochage;
- La pose de l'enrobé bitumineux (EB-10S, taux de pose, 140 Kg/m<sup>2</sup>, Classe de bitume PG 58-34), le devers transversal de la chaussée devra être de 2.5% minimum.
- Pose des pastilles de prémarquage;

- Finition du chantier;

De plus, un budget de 15 000.00\$ plus taxes pour les plans, devis, surveillance de chantier attestation à la fin des travaux etc. Le tout conformément au devis de l'Ingénieur Monsieur Ghyslain Lambert sous le numéro STA002 Juin 2017. Le financement sera fait à même le fonds des carrières et sablières et remboursé par une partie de la taxe sur l'essence.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**168-07-17**

**Travaux Rang St-Charles : Recommandation de paiement.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la recommandation de paiement faite par l'ingénieur Monsieur Lambert à Excavation Normand Majeau inc., pour les travaux du Rang Saint-Charles pour un montant de 18 993.14\$ représentant 20% des travaux incluant les taxes. D'autre part, le Conseil autorise le paiement. Le montant sera payé à même le fonds des Carrières et Sablières.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**URBANISME**

**ENVIRONNEMENT**

**169-07-17**

**Installation sanitaire privée : Compilation des permis.**

Considérant que la Loi oblige les municipalités à tenir un registre sur les installations sanitaires des résidences isolées;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont mandate le bureau municipal afin de procéder à l'inventaire des permis pour les installations septiques sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**LOISIRS/CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**170-07-17**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	5 juillet 2017	Nombre de soumissions :	3
--------------------	----------------	-------------------------	---

Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4700 %
Montant :	975 000 \$	Date d'émission :	12 juillet 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

86 900 \$	2,47000 %	2018
89 200 \$	2,47000 %	2019
91 500 \$	2,47000 %	2020
94 000 \$	2,47000 %	2021
613 400 \$	2,47000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,47000 %

#### 2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 900 \$	1,50000 %	2018
89 200 \$	1,75000 %	2019
91 500 \$	1,95000 %	2020
94 000 \$	2,15000 %	2021
613 400 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,84700

Coût réel : 2,47943 %

#### 3 -CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

86 900 \$	2,83000 %	2018
89 200 \$	2,83000 %	2019
91 500 \$	2,83000 %	2020
94 000 \$	2,83000 %	2021
613 400 \$	2,83000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,83000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight, appuyé et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2017 au montant de 975 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 242-09. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**171-07-17**

**Facture de Monsieur Ghyslain Lambert pour travaux Waterloo.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de la facture de Monsieur Ghyslain Lambert pour les travaux exécutés jusqu'à aujourd'hui dans le dossier du Rang Waterloo. D'autre part, le Conseil autorise le paiement de 2349.50\$ pour les travaux exécutés. Le montant sera fait à même le dossier Waterloo.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**172-07-17**

**Signature des documents de la Banque Royale du Canada.**

Il est proposé par Madame la conseillère Murielle L. Lessard appuyé et résolu que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Madame la Mairesse à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents au refinancement du règlement 242-09 avec la Banque Royale du Canada.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**173-07-17**

**Remerciement à Les Jardins Carbonneau pour commandite de Fleurs**

Il est résolu unanimement que le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont remercie les Jardins Carbonneau pour la commandite de fleurs dans le cadre du 100<sup>ième</sup> anniversaire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**174-07-17**

#### **Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pascal Lessard appuyé et résolu de clore la présente séance à (19h45).

La mairesse demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

**MAIRESSE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

#### **CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 5 juillet 2017.

---

Jean Charland, g.m.a.  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier

